



## Gérant décédé

-----  
Par Mary laine

Bonjour, mon compagnon a vendu sa sarl il y a un peu plus d'un an.  
Malheureusement il est aujourd'hui décédé, est ce que je dois tout de même garder tout les papiers?  
D'avance merci.  
Marylène.

-----  
Par yapasdequoi

Bonjour et condoléances.  
Ses documents doivent être remis à ses héritiers.